N° 8
1er semestre 2016

Association des Maires Franciliens

MAIRES FRANCILIENS

L'ASSOCIATION DES MAIRES FRANCILIENS DEMANDE LA

PROLONGATION DU MANDAT 2014 – 202~~3~~2

Appli des Maires 3.0

une nouvelle version encore plus utile

DANS CE NUMERO : 4

FICHES PRATIQUES POUR LES MAIRES

SOMMAIRE
1ER SEMESTRE 2016

4 Garantie Jeunes : C'est MORT

8 UPS au far west de l'urbanisme

14 Le partage à but lucratif

Budget 2016 **7**

Les chenilles du pin **10**

Reportage photos La Canopée des Halles **18**

3 EDITO
Le mot du Président.

4 DOSSIER
Garantie Jeunes : c'est mort

6 ACTUALITÉ
L'emploi : plus personne n'y croit

7 DOSSIER
Les collectivités locales vont accoucher d'un monstre fiscal

8 DÉBAT
UPS au Far West de l'urbanisme

10 ACTUALITÉ
Les chenilles du pin

12 FICHE PRATIQUE
Des conventions de coordination avec la gendarmerie

13 FICHE PRATIQUE
Le financement participatif au secours des Collectivités

14 ACTUALITÉ
Le partage à but lucratif

16 FICHE PRATIQUE
La fusion des Communes ou les Communes nouvelles

17 NOUVEAU
Appli des Maires 3.0

18 VIE DES MAIRES FRANCILIENS
Reportage photos sur la visite de la Canopée des Halles

22 DÉBAT
Combattre le terrorisme en IDF

24 BRÈVES D'ÎLE-DE-FRANCE
L'actualité des communes

26 UNE INITIATIVE ORIGINALE
Une école de paille à Epinay-sur-Seine

27 UNE INITIATIVE ORIGINALE
Une AMAP à Coutevroult

ÉDITO LE MOT DU PRÉSIDENT

Votez la motion pour demander la prolongation de 2 ans des mandats municipaux 2014-2020

Les maires élus en 2014 ne pourront pas tenir leurs engagements électoraux.

Dans toutes les communes de France, les projets sont annulés ou retardés, les effectifs dégraissés, les charges de fonctionnement réduites au minimum ; plus rien n'est possible que d'attendre des jours meilleurs. Les bilans des municipalités en place à l'issue de 2020 seront pitoyables, non pas du fait d'élus locaux lacunaires, mais parce que les budgets des communes ont été littéralement asséchés.

Cette situation est une véritable duperie pour les 300 000 élus locaux de France qui ont accepté de se mettre à la disposition de leurs collectivités, bénévolement, pendant 6 ans. Ces conseillers muncipaux, adjoints ou Maires travaillent déjà gratuitement ; siphonner les moyens déjà faibles qu'ils avaient à leur disposition consiste à leur demander de dépenser encore plus leur temps et leur argent pour en définitive combler des erreurs de gestion faites en haut lieu. La crise récurrente du manque de vocations depuis deux décennies n'est pas prête de se réduire avec des signaux aussi démobilisants.

Mais c'est une malhonnêteté plus grande encore envers les 29 millions d'électeurs qui se sont déplacés pour voter aux élections municipales de 2014 et qui n'avaient pas en tête, un seul instant, que les espoirs que portaient les différents candidats allaient disparaître en fumée dès le lendemain du scrutin.

On parle de perte de confiance des Francais dans leurs représentants élus. L'élection municipale est avec la présidentielle, l'élection qui mobilise le plus. Comment nos concitoyens pourraient-ils se réconcilier avec la politique lorsque la présidentielle de 2012 a donné ce que l'on sait et que la municipale de 2014 va déboucher sur presque rien.

Nous ne devons pas accepter que notre mandat 2014-2020 soit un mandat sacrifié.
Personne n'a intérêt à cela. C'est pourquoi l'Association des Maires Franciliens propose la prolongation de 2 ans des mandats muncipaux actuels afin de donner aux équipes municipales en place le temps de réaliser leur programme malgré les baisses de moyens considérables auxquelles elles doivent faire face.
Cette mesure aura aussi le mérite de faire une économie significative puisque la dépense que représente l'organisation du scrutin au plan national sera différée. Sans compter que cette mesure irait dans le sens de l'apaisement dans les relations entre l'exécutif et les édiles locaux.

Nous appelons tous les Conseils Municipaux à voter une motion pour demander cette mesure exceptionnelle. La motion est disponible auprès de notre secrétariat au 01 69 80 14 35.

François Pelletant
Président des Maires Franciliens
Maire de Linas (Essonne)

Directeur de la publication
François Pelletant
Maires Franciliens
Hôtel de Ville - 91310 Linas

www.mairesfranciliens.fr

Garantie Jeunes C'EST MORT

L'Etat, qui décidément n'apprend pas des erreurs du passé, repart à l'aventure sur le terrain de l'insertion des jeunes qui prend de plus en plus l'allure des champs de bataille de Verdun. Le jeudi 10 mars 2016, le Premier Ministre a annoncé la généralisation à tous les départements de la Garantie Jeunes, jugée sur le papier très prometteuse.

L'Association des Maires Franciliens, en accord avec son Conseil d'Administration, a déjà dénoncé le dysfonctionnement du dispositif Emploi d'Avenir et le grand risque juridique et financier qu'il fait peser sur les employeurs non-marchands que sont les communes et les associations, alors que les défaillances opérationnelles relèvent bien souvent des services de l'Etat ou de ses délégataires : les Missions Locales.

La Garantie Jeunes, nouvelle marotte de l'Etat, n'a plus pour but d'inciter l'emploi des jeunes dans les secteurs publics ou associatifs – n'y aurait-il plus rien à attendre de ces chats échaudés ? - mais plutôt dans le secteur privé.

Ce nouveau dispositif n'est pas si nouveau que ça. Il a déjà été mis en place depuis plus de deux ans dans de nombreux dépar-

tements pilotes tels que La Réunion, le Vaucluse, le Lot-et-Garonne ou encore l'Allier fin 2013 entre autres, et l'Essonne, le Pas-de-Calais, la Seine-Maritime ou encore la Dordogne pour la phase 2014. Mais en politique, c'est comme en marketing, il suffit d'écrire "nouveau" sur l'emballage ou "vu à la télé" pour que le Tout-Paris s'extasie, y compris les associations d'étudiants, auxquelles la « Garantie Jeunes » ne s'adresse d'ailleurs pas.
Au regard des retours d'expériences que notre association à recueillis dans certains de ces secteurs pilotes, nul doute que l'on va rapidement déchanter. Bien sûr les élus locaux que nous sommes ne vont pas jouer les oiseaux de mauvais augure mais nous doutons qu'une stratégie changeante au rythme des saisons soit la meilleure façon de mobiliser l'emploi des jeunes sans qualification. Il serait bien plus constructif de ne pas décourager les associations et les communes qui jouent le jeu. A moins que l'objectif ne soit pas celui que l'on croit, ce qui n'étonnerait personne car beaucoup pensent que les pouvoirs publics cherchent surtout à planquer les jeunes chômeurs dans les placards.

L'expérience nous amène à ne plus être naïfs, voici en 7 points pourquoi la Garantie Jeunes "c'est mort" d'avance pour lutter contre le chômage des jeunes :

- Un "RSA Jeune" qui ne dit pas son nom :
Chaque jeune entrant dans ce dispositif touchera automatiquement pendant 12 mois une aide financière de 524 € mensuelle. Appelons les choses par leur nom, il s'agit d'un RSA jeune attribué en dessous des 25 ans réglementaires.

- Un dispositif qui relève du Guichet d'assistance :
D'expérience, l'aide est octroyée sans sérieuse condition d'implication du jeune, la contrepartie consiste en un pointage quotidien du bénéficiaire dans sa Mission Locale où les conseillers peuvent lui réapprendre des postures à adopter en fonction des situations de la vie ; des ateliers CV notamment et quelques mises en situation professionnelle. Ainsi on peut dire que le RSA jeune sera même un RMI jeune, ce qui ne constitue en rien un investissement dans l'emploi des jeunes à long terme.

- Les entreprises prises pour des nouveaux gogos :
Il n'y a que l'Etat pour croire que la Garantie Jeunes « renforce les liens entre les services de l'Etat, ses satellites et les entreprises ». Les premières expériences nous montrent bien que les entreprises ne sont pas attirées par les jeunes venant de ces dispositifs ce qui se comprend tout à fait car elles craignent de trouver des jeunes peu motivés.

Lorsque l'Etat et les Missions Locales faisaient du porte-à-porte pour placer des jeunes dans les collectivités ou les associations elles pouvaient espérer profiter d'une forte implication de ces institutions dans la cause nationale. Mais les entreprises ont bien d'autres soucis et elles ne sont pas, en ce moment, dans l'état d'esprit de faire du social et pallier les défaillances des pouvoirs publics en matière de formation et d'insertion des jeunes. Elle ne prendront pas le risque d'avoir à subir les aléas de ce type de recrutement et les difficultés administratives qui peuvent en découler, et on peut le comprendre.

- Ce sera un "Flop jeunes" de plus :
Avec la plus grande stupéfaction, on peut lire dans une certaine presse que la Garantie Jeunes est un dispositif qui fonctionne, avec un bilan d'expérimentation très positif. Ceci n'est que la reprise en écho de la communication gouvernementale.

Quels sont les critères ? Pour avoir une sortie du dispositif jugée "positive" par les pouvoirs publics, il faut que le jeune ait décroché soit un CDI, soit un CDD de 6 mois ou plus, soit être inscrit dans une formation. Comme dit auparavant, nous ne sommes plus naïfs : être inscrit dans une formation n'est pas une fin en soi, de même qu'un CDD de 6 mois reste un contrat des plus précaires. Et le pire dans tout ça, c'est que malgré ces critères, les services de l'Etat reconnaissent ne pas atteindre les 50 % de réussite, ce qu'il jugent pourtant satisfaisant !

Sur cette base, les services de l'Etat enfoncent le clou et argumentent que la "Garantie Jeunes obtient de meilleurs résultats que les dispositifs d'insertion précédents ". Au moins si on ne sait pas encore ce que vaut la Garantie Jeunes, on sait ce qu'il faut penser des multiples solutions miracles qui l'ont précédé, en se rappelant les boniments d'Etat qui ont accompagné, comme aujourd'hui, la mise en place des Emploi d'Avenir, CUI-CAE et autres.

- Une voie de garage sans issue pour les jeunes :
Pour inciter les Missions Locales à précipiter les jeunes dans le dispositif, l'Etat a mis en place des mesures incitatives qui veulent tout dire.
Par dossier "Garantie Jeunes" signé, les Missions Locales, délégataires de l'Etat, toucheront 1 120 euros (70 %). Si le jeune sort du dispositif avec un bilan positif (CDI, CDD 6 mois, formation) elles toucheront 480 euros de plus (30 %).
On voit bien que la priorité reste de stocker des jeunes dans cette nouvelle voie de garage plutôt que de tout faire pour les en sortir.
Et ça marche, les Missions Locales, qui par ailleurs sont étranglées et recherchent le moindre centime pour survivre, se jettent, toute affaire cessante, sur la signature des Garanties Jeunes pour toucher les 70% cash.

- De l'argent jeté par les fenêtres :
En somme il s'agit d'un dispositif de plus, très cher quand on cumule ce que l'Etat donne à ces jeunes et aux Missions Locales, et qui n'apportera rien si ce n'est se gargariser que 40% de jeunes ait trouvé un CDD de 6 mois, peut-être un CDI rompu pendant la période d'essai ou autrement.
Et après, on fera quoi ? Un nouveau dispositif est sûrement en cogitation dans les cerveaux parisiens ?

- Une nouvelle manipulation politique :
En tant qu'élu local habitué des stratégies à la petite semaine des puissants, mon petit doigt me dit que ceci n'a pas d'autre but que de faire disparaître des statistiques du chômage les 650 000 jeunes en deshérence, le plus vite possible pour que le paysage soit nettoyé de cette promesse non tenue, dans un an pour le scrutin présidentiel. Cette solution finale atteindra sûrement ce but mais pas celui de tirer la tête hors de l'eau de ces jeunes sans emploi dont notre pays ne sait que faire.

L'EMPLOI : PLUS PERSONNE N'Y CROIT ET PLUS PERSONNE N'Y CROIRA JUSQU'À LA FIN DU QUINQUENNAT

Les Missions Locales étaient en grève à l'appel des syndicats CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC le 28 janvier dernier pour demander plus de moyens.

A un moment où le gouvernement lance un énième plan de relance de l'emploi, la grève des Missions Locales est venue illustrer pourquoi la situation de l'emploi est ce qu'elle est (nous avons 651 600 chômeurs de classe A en plus depuis le début du quinquennat).
Ce que peuvent vous certifier les nombreux Maires qui, sur le terrain, voient les rangs des sans-emplois grossir sans cesse, si nous sommes les seuls en France à démultiplier nos chômeurs, c'est tout simplement parce que derrière les bonnes idées, les effets d'annonces de nos dirigeants, il y a du vent.
De ce fait, plus personne n'y croit et plus personne n'y croira jamais.

Ceux qui y ont cru il y a deux ans, lors de la mise en place des Emplois d'Avenir (destinés aux jeunes de moins de 26 ans) lancés en fanfare en 2012 et qui sont au centre du travail des Missions Locales, aujourd'hui en grève, s'en mordent les doigts :

- Les Missions Locales qui ne font pas le travail de suivi des jeunes et de prescription des actions de formation, laissant le dispositif et les jeunes recrutés, partir à la dérive ;

- 1 500 euros par an et par association employeur pour former les jeunes, alors que l'on nous promettait que les OPCA (Uniformation, etc…) se mobilisaient toutes affaires cessantes ;

- Les employeurs (collectivités ou associations) qui se retrouvent seuls avec des jeunes sur les bras et à qui l'Etat vient demander de rembourser les sommes versées, à la fin des 3 ans. Pourtant, l'idée au départ inspirée des CUI-CAE et des emplois jeunes était séduisante, mais tout ceci n'est que pure théorie. En effet, les structures prescriptrices de ce type de contrat, les Missions Locales, doivent suivre le parcours du jeune, en conseillant à l'employeur des parcours de formation. Or, il arrive très souvent que ce suivi ne soit pas réalisé. Ce qui a pénalisé depuis le début de l'année de nombreuses structures : collectivités, entreprises et associations.

« Pénalisé », pourquoi ? Parce que l'Etat demande de rembourser l'intégralité des aides perçues au titre de ce contrat. Imaginez : une commune ou une association qui a recruté dans ses services des jeunes sans compétences et qui au bout de 3 ans doit rembourser 30 000 euros parce que le travail de suivi à la charge des Missions Locales n'a pas été fait.

Cette grève porte notre réflexion sur deux éléments :
- Soit l'Etat ne soutient vraiment pas assez les Missions Locales, ce qui provoque ce manque de suivi dans le cadre des Emplois d'Avenir dont de trop nombreux employeurs sont victimes, et là ils ont notre entier soutien.
- Soit les Missions Locales sont réellement défaillantes et là, la grève perd toute sa légitimité. L'Etat doit demander le remboursement de la subvention qui a été versée aux Missions Locales pour le suivi des Emplois d'Avenir.

Les Collectivités locales vont accoucher d'un MONSTRE FISCAL

Tout le monde retient son souffle, car chacun sait bien que l'exercice est impossible ; avec la réduction des financements étatiques et le cumul des transferts de compétences, l'élaboration des budgets des collectivités locales constitue ce que les mathématiciens dénomment une "équation impossible".

Du côté des élites on connaît ça depuis 40 ans, il suffit de truquer les chiffres pour s'en sortir.

Voilà ce à quoi le gouvernement actuel veut conduire les Maires et autres exécutifs locaux, boucler leurs budgets comme l'Etat boucle le sien avec des mensonges, des faux chiffres, en dissimulant des cadavres dans les placards.

C'est donc le dilemme des élus locaux en ces années 2016-2020, survivre en jetant aux orties ce qui faisait la force des communes : la gestion saine, sincère et responsable.

Jamais les Maires ou les Présidents de collectivités n'accepteront ça, c'est contraire à leur code génétique. Cette politique, si elle peut être tenue un moment au plan national par quelques énarques apprentis sorciers, au plan local elle est impossible. Pour s'en convaincre il suffit de regarder du côté du département de l'Essonne.

L'Essonne est au bord de la faillite. Plusieurs raisons sont la cause de ce fiasco financier. On peut citer ici le fait de s'engager au-delà des compétences qui sont attribuées à un Conseil Départemental, maintenir des structures qui n'ont pas lieu d'être, ou encore acquérir sans raison garder un patrimoine au mépris d'autres priorités. Alors évidemment, cela provoque un décalage : les impôts et les petites subventions de l'Etat ne sont là que pour financer que le strict minimum. Si l'on veut faire plus, il faut soit augmenter les impôts, soit s'engager dans l'illégalité et la cavalerie budgétaire comme l'a fait l'équipe en poste jusqu'en 2015.
Cette cavalerie budgétaire ne dure qu'un temps car la gouvernance issue des urnes en 2015 a été contrainte d'augmenter les impôts de 20 % après avoir, là aussi, retourné dans tous les sens l'équation impossible.

Voilà comment on accouche d'un monstre fiscal. Voilà ce à quoi la politique de restrictions des dotations risque de conduire les collectivités. Il ne faut pas être devin pour annoncer que les impôts locaux à partir de 2016 vont connaître une explosion sans précédent, scandaleuse, injuste et préméditée. L'Association des Maires Franciliens réalise actuellement une étude afin d'évaluer cette hausse qui est amplifiée par l'effet cumulatif des hausses votées par les différents niveaux de collectivités, les premières informations sont très inquiétantes.

Nous vous annonçons en réplique, la disparition d'un nombre important d'emplois dans les collectivités, d'abord les employés les plus précaires et ensuite ce sera le tour des postes des tableaux des effectifs.

L'Etat doit bien comprendre que si l'on veut éviter cette catastrophe locale qui vient s'accumuler au matraquage fiscal national, il va falloir desserrer le garrot au cou des communes.

UPS AU FAR WEST DE L'URBANISME

La société américaine United Parcel Service (UPS) use des pires moyens pour implanter en Île-de-France sa mega plate-forme logistique, sur des terrains de 148 hectares normalement réservés pour le développement des sciences du vivant du Génopole d'Evry.

Adieu recherche, science, excellence française, progrès médical, Téléthon ; bonjour camions, Gas-oil, pollution, exploitation, profit.

Il serait injuste de reprocher à cette compagnie qui s'est créée à Seattle en 1907 d'appliquer, ici, les méthodes qui ont fait sa réussite au Far West il y a plus d'un siècle. Car, avant tout, l'implantation de cette plate-forme doit nous interroger sur notre capacité à faire respecter notre sol, notre environnement, notre cadre de vie.

Il y a trois ans en arrière, ce projet n'aurait jamais pu voir le jour mais s'il est rendu possible aujourd'hui, c'est par la conjonction

de plusieurs phénomènes :
- Neutralisation des règles de protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire (1) ;
- Manque de moyens des services de l'Etat pour faire respecter le droit des sols (2) ;
- Soumission des institutions républicaines au diktat économique (3) ;

1) Neutralisation des règles de protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire :
Au fil de son histoire, la France avait réussi à construire des règles d'urbanisme subtilement équilibrées entre le droit fondamental de propriété qui donne à chacun la possibilité de jouir comme il l'entend de son bien, et le recours des tiers qui permet de tenir compte des impacts de l'aménagement du sol sur l'environnement de tous. Mais depuis trois ans, en assouplissant la loi, nous avons neutralisé toute possibilité de contestation contre les projets les plus néfastes ; une sorte de censure d'Etat qui donne carte blanche et tout pouvoir au gros calibre de la promotion. La justice administrative a, en première instance, refusé d'examiner la légalité du permis en invoquant un vice de forme parce que l'association locale à l'origine de la contestation du projet n'a pas été en mesure de justifier le contenu de ses enveloppes recommandées envoyées à l'aménageur ABCD qui, bien sûr, prétend qu'elles étaient vides.

2) Manque de moyens des services de l'Etat pour faire respecter le droit des sols :
A force de réduction d'effectifs et de moyens, les services déconcentrés de l'Etat ne sont plus en mesure d'assurer le contrôle de légalité des actes administratifs au premier rang desquels les permis de construire et d'aménager. Le contrôle qui autrefois était systématique se fait aujourd'hui au hasard. Un rapport du Sénat a déjà dénoncé cet état de fait. Un permis sur cent est vérifié par les fonctionnaires de l'Etat et bientôt cette institution qui était la pierre angulaire de la décentralisation de 1983 n'existera plus. Le mégapole UPS va être réalisé alors que le plan local d'urbanisme de la Ville d'Evry interdit la construction d'entrepôts, et que l'Inspection du Travail et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne ont donné des avis négatifs, respectivement pour exposition du personnel à des accidents mortels déjà constatés sur d'autres plates-formes de la même compagnie et risques d'embrasement du site trop compact en cas d'incendie.

3) Soumission des institutions républicaines au diktat économique.
Face à l'ineptie que constitue la réalisation d'un tel projet on est en droit de se demander comment l'aménageur d'UPS, la société ABDC a pu obtenir un permis de construire ? Comment, alors que les délais d'instruction des recours au Tribunal de Versailles sont de l'ordre de deux ou trois ans, celui contre le permis de cette société a été réduit à deux mois ?

Ce développement d'un Far West de l'urbanisme en France, a fort heureusement suscité l'émergence d'un nouveau pouvoir, celui des donneurs d'alerte dont la vigilance permanente vient compléter, parfois pallier celle des pouvoirs publics. On peut regretter que ces shérifs improvisés s'imposent peu à peu à la place d'un Etat amorphe mais ils sont légitimés par l'aboutissement, contre toute règle, tout bon sens, toute cohérence, tout intérêt local de projet qui sont de véritables inepties d'aménagement du territoire.

Pour ceux qui n'acceptent pas ce projet en l'état, la bataille n'est pas terminée. Même si les méthodes de cow-boy peuvent surprendre ici, toute pression, tout harcèlement, tout chantage ne peut que démultiplier la contestation et faire grossir les rangs de ceux qui n'acceptent pas de voir le sol de France profané par les dollars de compagnies et d'aménageurs sans foi ni loi.

UPS se moque des avis des administrations Françaises

L'Inspection du Travail a émis sur le projet des réserves tout à fait justifiées estimant que la sécurité des travailleurs était mise à mal : « *Il ressort de la connaissance de l'accidentologie dans cette activité, que les collisions entre véhicules et piétons amenés à circuler ou organiser la circulation dans ces cours sont fréquentes et entrainent de graves conséquences, voire des décès* ».

Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a relevé une longueur de façade d'un seul tenant trop importante (185 et 243 m) et une surface totale non découpée de l'entrepôt principal de 27 000 m² qui rendraient difficile l'intervention des pompiers en cas d'incendie : « *les dispositions constructives, qui représentent une surface non recoupée de 27 079 m² avec des façades de 185 et 243 mètres de long, peuvent non seulement rendre extrêmement difficile l'action des sapeurs-pompiers qui devront faire face à un sinistre d'ampleur trop importante mais également entrainer la ruine globale de l'édifice en cas de défaillance de l'extinction automatique à eau ou de la détection incendie* ».

LES DANGERS de la chenille du pin

La présence de cocons de chenilles processionnaires du pin est désormais une réalité dans notre région. Depuis quelques années, ces petits insectes extrêmement urticants envahissent l'Ile-de-France.

Que faire ?

Ces chenilles, qui préfèrent les régions du sud de la France, étaient inexistantes sur le territoire francilien ces dernières années, mais elles remontent vers le nord et on constate la présence de nombreux nids sur les pins qui longent la Francilienne sur les talus. En cause, le réchauffement climatique, qui a ainsi permis son expansion continue vers le nord de la France au rythme moyen de 4 km/an durant les dix dernières années. Il existe des solutions pour lutter contre ce fléau, notamment en posant des pièges autour des troncs d'arbres .

Qu'est-ce que la chenille processionnaire du pin ?

La chenille processionnaire du pin est la larve d'un papillon de nuit, le Thaumetopoea pityocampa. Ces chenilles vivent dans des nids de soie qu'elles tissent dans les pins. Lorsqu'elles ne trouvent plus de nourriture sur place, elles montent plus haut dans l'arbre, ou changent d'arbre, pour construire un nouveau nid. Au printemps, la colonie quitte son abri de soie et descend en une longue file au sol pour trouver de la nourriture. Une file peut compter quelques centaines de chenilles. Au bout de plusieurs jours, elles s'arrêtent dans un endroit bien ensoleillé et s'enfouissent dans le sol. Le problème de cette petite bête,

c'est que ses poils sont particulièrement urticants et peuvent provoquer des allergies, des brûlures. Un simple coup de vent suffit à faire voler ces petits poils. Il est donc recommandé d'éviter de se promener à proximité d'arbres infestés.

Un problème de santé publique

Les poils de la chenille sont particulièrement irritants pour la peau ou les muqueuses. Les enfants en bas âge sont particulièrement concernés, ainsi que les chiens et les chats, qui, souvent, tentent de jouer avec la longue file de chenilles. Une fois en contact avec la peau ou les muqueuses, les poils urticants de la chenille déclenchent démangeaisons, brûlures, irritations, voire une réaction de type allergique. Certains chiens ont eu un choc anaphylactique ou même une nécrose de la langue.

Que faire pour s'en débarrasser ?

Si un pin est infesté de chenilles processionnaires, le mieux est de couper la branche où se trouve le nid et de la brûler. Mais il faut le faire en se protégeant la peau, les yeux, le visage et les voies respiratoires. Pour éviter que les papillons ne reviennent pondre l'année suivante, on peut placer des pièges écologiques autour des troncs d'arbres. On peut aussi installer des nichoirs pour favoriser l'installation des mésanges, l'un des prédateurs de la chenille. Enfin, il existe aussi des traitements phytosanitaires.

L'éco piège

Ce piège à chenilles consiste à installer un dispositif directement sur le tronc de l'arbre infesté de nids. L'éco piège est un système ingénieux et simple. Lorsque les chenilles vont quitter leur nid d'hiver et descendre du pin pour aller s'enterrer, les chenilles vont être canalisées dans la collerette de l'éco-piège et n'auront pas d'autre solution que de descendre dans le tuyau qui mène dans le sac rempli de terre. Là, elles vont croire qu'elles sont arrivées sur terre et elles vont s'enfouir dans la terre et se transformer en nymphe. Fin juin, il suffit de décrocher le sac et de le jeter. L'Éco piège est composé de trois parties

- une collerette qui se fixe sur le tronc et qui s'adapte à la circonférence de celui-ci,
- un tuyau qui relie la collerette et le sac récepteur de chenilles,
- et enfin un sac rempli de terre où les chenilles vont s'enterrer et faire leur nymphose pour devenir papillon.

Ce système n'utilise aucun produit insecticide, ni aucune phéromone.

DES CONVENTIONS DE COORDINATION AVEC LA GENDARMERIE

Si la loi oblige les communes à conclure des conventions de coordination des interventions avec la gendarmerie lorsqu'elles disposent d'au moins 5 policiers municipaux, certaines collectivités font la démarche volontairement.

La coordination de la sécurité sur les territoires est devenue un enjeu majeur de la réussite des politiques publiques de sécurité. Ainsi, non obligatoire pour les petites villes qui comptent moins de 5 agents relevant de la filière Police, ce type de convention traduit dans de nombreuses municipalités une forte volonté pour renforcer la sécurité sur le territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic local, et précise notamment la nature, les lieux et les modalités d'interventions des agents de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat.

Le Code de la Sécurité Intérieure (CSI), en particulier l'article L.512-4, prévoit de façon obligatoire qu'une convention de coordination doit être conclue dès lors qu'un service compte au moins 5 emplois d'agents de police municipale, quel que soit leur statut. En dessous de cet effectif, si une convention de coordination reste une disposition facultative pour un maire disposant d'une police municipale ou d'une police intercommunale, elle revêt toutefois un caractère obligatoire dans les cas suivants :

- lorsque les agents de police municipale sont autorisés à porter les armes relevant des catégories B, C ou D prévues à l'article R5.511-12 et pour l'exercice des missions pouvant justifier le port d'arme et prévues aux articles R.511-14 à R.511-17 du CSI.
- pour exercer, entre 23 heures et 6 heures, les missions autres que celles dévolues aux gardes statiques des bâtiments communaux et de la surveillance des cérémonies, fêtes et réjouissances organisées par une commune ou un EPCI.

Par ailleurs, le décret n°2012-2 du 2 janvier 2012 a rénové le dispositif relatif à de telles conventions et a initié un travail de mise en conformité des conventions de coordination préexistantes fondées, à l'origine, sur les dispositions du décret n°2000-275 du 24 mars 2000.

La réalisation d'un diagnostic local de sécurité est la première étape dans l'établissement des conventions de coordination entre forces de sécurité intérieure de l'État et polices municipales. Le diagnostic local de sécurité balaye l'ensemble des éléments géographiques, L'ensemble des acteurs concourant à la sécurité publique participe à cette compilation d'informations et ce en fonction de leur expertise et des éléments en leur possession. Sont notamment sollicités : les polices municipales, les forces de sécurité intérieure de l'État, les maires, les bailleurs, les transports scolaires, l'Éducation nationale… La deuxième étape de l'établissement des conventions de coordination entre forces de sécurité intérieure de l'État et polices municipales est l'établissement d'un état des lieux partagé. Celui-ci est réalisé d'une manière partenariale à partir du diagnostic local de sécurité. A partir de l'état des lieux partagé, le maire et les forces de sécurité de l'État établissent la liste des enjeux à traiter sur le territoire communal.

Ainsi, ces nouvelles générations de conventions constituent un document opérationnel qui a pour objet de contractualiser la sécurité entre la gendarmerie et la police municipale, tout en respectant les attributions de chacun dans une complémentarité organisée au moyen, notamment, d'échanges d'informations de nature à sécuriser les interventions, en particulier la nuit.

Qu'il s'agisse de la conception et de la rédaction d'un texte nouveau répondant aux conditions de l'article L.5124-4 du CSI ou de l'actualisation d'une convention existante, les maires concernés doivent savoir qu'ils peuvent s'appuyer sur l'expertise de la gendarmerie dont ils relèvent.

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF AU SECOURS DES COLLECTIVITÉS

Pour aider les communes à entretenir et sauvegarder leur patrimoine, on connaissait le mécénat. Mais à l'heure d'Internet et du « crowdfunding », les maires disposent désormais d'un nouvel outil de financement.

On a tendance à penser que le crowdfunding, nom savant du financement participatif, est exclusivement réservé aux initiatives privées. Pourtant ce n'est pas le cas, le financement participatif connait un essor important ces dernières années auprès de nos collectivités territoriales, notamment en Ile-de-France. Intéressées par ce mode de financement, les collectivités s'y aventurent désormais pour faciliter l'émergence de projets spécifiques sur leur territoire. Les villes de Yebles (800 habitants en Seine-et-Marne) pour reconstruire son école ou de Linas (6000 habitants en Essonne) pour restaurer les vitraux d'une église ont toutes deux innové en ce sens ces derniers mois. Les projets qui promeuvent le financement de projets solidaires sont autant d'exemples d'une tendance qui se dessine dans les collectivités. C'est donc désormais au niveau local, au périmètre des mairies, que l'on voit émerger des projets finançables par les plates-formes de crowdfunding.

Parmi les dizaines de milliers de projets soutenus, les dons concentrent une forte proportion de projets culturels au sens large, celles de prêts accueillent majoritairement des projets de commerce et de services de proximité ; quant aux plateformes d'investissement, les secteurs sont très diversifiés, mais l'immobilier prend une place de plus en plus importante. Dans une période où les banques sont très frileuses, le financement participatif peut constituer une alternative intéressante au prêt bancaire classique ou être le déclic qui incitera les banques à revoir leurs positions. Par ailleurs, le financement participatif présente une excellente alternative pour les communes rurales et la rénovation de monuments qui n'ont pas forcément un prestige national : églises, orangeraies, lavoirs… sont en nombre dans nos contrées et beaucoup présentent suffisamment d'intérêt pour mériter d'être restaurés.

Outre l'obtention de ressources, cette approche novatrice permet également un renforcement du lien entre l'usager, le projet et son lieu de résidence. Les habitants d'une commune peuvent ainsi participer à la réalisation d'un projet utile au cœur même de leur localité.
Quelle que soit la taille de la commune et du projet envisagé, faire appel au financement participatif constitue, pour une mairie, à la fois une démarche novatrice mais aussi un moyen d'impliquer les citoyens dans la vie de leur commune.

LES MAIRES : GENDARMES DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE DU PARTAGE

Pour faire bonne figure, face au développement incontrôlé de la nouvelle économie hôtelière d'Airbnb, Housetrip ou encore d'Homelidays, ces plates-formes d'échange ou de mise à disposition de biens immobiliers le temps d'un séjour (généralement avec une contrepartie financière), les pouvoirs publics envisagent des mesures "d'encadrement" en confiant aux communes la mission d'enregistrer les logements mis en location sur Internet. Après l'Etat, ce seraient donc les Maires et leurs administrations qui devraient se rendre complices de cette économie soi-disant "du partage" qui consiste à permettre à des particuliers de s'improviser hôteliers, en louant leurs logements (pour un quart des membres cette activité constitue leur emploi), parfois leurs HLM, pour le plus grand profit de sociétés fiscalisées Offshore. Rien qu'en France on estime les gains pour les loueurs d'Airbnb à 500 millions d'Euros sur un an.

Car voilà où est le scandale de cette économie qui se veut collaborative ; elle n'est plus désintéressée. Elle le serait si Airbnb, Uber, BlaBlaCar, étaient sans but lucratif, sous forme associative. Là nous pourrions parler de social, de solidarité mais nous pouvons toujours rêver.

Et ce n'est pas de la France que viendra la contestation de ce modèle qui s'impose à tous dans le monde. Ici même, on décourage les initiatives associatives lorsqu'elles ont la mauvaise idée de s'intéresser aux nouvelles formes d'économie. Ceux qui rêvent d'un monde désintéressé, où l'économie collaborative sociale et solidaire serait sans but lucratif, sont traités comme des hors-la-loi, des escrocs. Le pays des libertés considère, à l'instar d'un monde qui a perdu ses illusions, que tout est profit et que tout ce qui est profit est chasse gardée.

Ceci se déroule sous nos yeux, avec la complicité de l'Etat et de toutes ses institutions. Dans cette affaire, une fois de plus, le flowerpower cache en réalité des mégadollars produits en duty free sur le sol français, première destination touristique. Les

loueurs, comme les conducteurs de VTC, eux ne sont que la forêt qui cache l'arbre aux feuilles d'or et c'est bien pour cela que c'est sur eux que l'on va taper.

En politique ne rien faire est un art que semblent maitriser à merveille nos dirigeants. S'attaquer aux loueurs de leur habitation, souvent impécunieux, aura son petit effet : «on s'en occupe », mais en réalité on protège la pieuvre et on la laisse se développer jusqu'au jour où on nous dira que l'on ne peut plus faire autrement.

Les communes auraient donc pour rôle d'enregistrer et de contrôler les "vilains" ; mais là encore ce n'est pas gagné car la Mairie de Paris, certainement la plus concernée par ce tourisme parallèle, ne partage pas du tout le délire gouvernemental. Il y a peu, on considérait à l'Hôtel-de-Ville parisien que cette économie libérale était bonne. Bonne pour les Parisiens qui louent leurs logements, bonne pour Paris qui accueille plus de touristes sans considérer qu'elle est surtout super bonne pour ceux qui en touchent les dividendes.
Qui a pensé à créer un Airbnb alternatif pour contrer ce phénomène ? La France n'est-elle pas assez touristique pour se le permettre ? La Chine a bien créé Alibaba pour s'affranchir des plates-formes américaines de vente.
Ainsi au lieu de se lamenter dans son coin que l'économie change, au lieu d'essayer d'enrayer ce changement en pondant des taxes à l'allure où les poules pondent des œufs, l'Etat devrait peut-être aider, soutenir, les acteurs qui insufflent un état d'esprit nouveau dans l'économie telles que les structures associatives à but non lucratif qui profitent notamment à des individus en besoin d'insertion sociale. Les acteurs associatifs ne demandent que ça, l'Etat doit se ressaisir et en prendre conscience très vite.

Etre acteur et force de proposition dans le nouveau champ économique mondial, avec une approche aux antipodes des erreurs du passé, voilà la véritable solution, prônée d'ailleurs par les élus locaux, les acteurs associatifs et les petits commerçants/artisans.
Collaboration ? Partage ? Oui mais d'abord avec ceux qui travaillent pour le bien commun, avant leur intérêt personnel.

LES OBJECTIFS DE LA FUTURE LOI SUR L'ECONOMIE NUMÉRIQUE

Protection et portabilité des données personnelles, amélioration de la lisibilité des conditions générales d'utilisation, transparence accrue des administrations publiques : la loi « pour une République numérique » a pour ambition de renforcer la confiance des internautes.
Présenté comme la traduction législative de la stratégie numérique du gouvernement, le projet de loi Lemaire sur le numérique a été baptisé « pour une République numérique », porte sur des sujets allant de l'accessibilité des données des entreprises publiques à la protection de la vie privée des internautes.
Pour Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat au numérique, l'un des objectifs majeurs de cette loi est de favoriser le développement de l'économie digitale en rassurant les internautes sur le traitement de leurs datas par les entreprises privées. « Il faut une bonne dose de confiance quand on achète sur internet ou qu'on partage ses données personnelles. Le texte permet de renforcer le niveau de confiance des utilisateurs, et c'est la clé de l'essor de l'économie numérique », a-t-elle déclaré.
Le projet de loi, qui comporte au total 48 articles dans sa version actuelle, cible plusieurs mécanismes de l'économie numérique pour renforcer cette confiance :

LOYAUTÉ DES PLATES-FORMES

Le texte prévoit d'obliger certains acteurs du numérique, comme les moteurs de recherche ou les réseaux sociaux, à rendre plus lisibles leurs conditions générales d'utilisation (CGU) ainsi que les méthodes de référencement qu'ils utilisent.

Portabilité des données

Un autre volet de la loi Lemaire prévoit de contraindre les fournisseurs de services à transmettre les données personnelles de tout internaute qui souhaite les transférer ailleurs. Les datas en question devraient concerner les informations personnelles renseignées sur un réseau social, des courriels ou encore des fichiers stockés dans le cloud.

Open data (mise à disposition des données publiques)

Le projet de loi ne se cantonne pas au secteur privé, et prévoit également d'accroître la transparence dans le public avec l'ouverture de certaines données. Les administrations devront ainsi rendre disponibles leurs principaux documents et données.

LA FUSION DE COMMUNES OU LES COMMUNES NOUVELLES

La France et ses 36 700 communes petites et grandes citées dans les livres de géographie, c'est du passé ou presque. Selon un récent rapport sénatorial, l'Hexagone ne comptait plus au 1er mars 2016 que 35 885 communes après le regroupement de 1 161 d'entre elles au sein de 340 nouvelles communes.

Toujours selon le rapport, 400 projets de fusions devraient prochainement aboutir. En Ile-de-France, Boulogne et Issy-les-Moulineaux envisagent ainsi de se rapprocher pour donner naissance à une super commune de plus de 180 000 habitants.

Il s'agit d'une petite révolution institutionnelle tranquille qui permet de s'attaquer au fameux "mille-feuille territorial" en engendrant des économies d'échelle en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement. Car, jusque-là, le nombre de communes avait tendance à augmenter chaque année. Mais depuis la loi de réforme territoriale de mars 2015, l'État a incité les élus à se regrouper, en leur accordant davantage de moyens. Un argument qui peut convaincre au moment où l'État réduit fortement ses subventions aux collectivités locales, car à la différence de la fusion des régions, imposée par la loi, celle des communes ne dépend que de la volonté des élus locaux.

La « commune nouvelle » propose une formule rénovée de regroupement volontaire de communes. Ce statut datant de 2010 permet de regrouper sous un seul nom plusieurs communes, rationaliser leur fonctionnement, tout en conservant un temps l'identité historique de chaque membre et des maires délégués. Cerise sur le gâteau, l'Etat offre une exonération de baisse de dotations pendant 3 ans. Petit bémol, cette exonération n'est accessible qu'aux communes de moins de 10 000 habitants.

Sa création doit s'appuyer sur deux ou plusieurs communes contiguës ou sur le périmètre d'une intercommunalité à laquelle les communes adhèrent. Chaque municipalité, après discussion, délibère en conseil municipal - la consultation des électeurs n'est pas obligatoire- et le préfet peut alors prendre un arrêté. Une fois instaurée, la commune nouvelle fonctionne comme une municipalité : avec un maire, et des maires délégués. La loi prévoit un régime transitoire jusqu'aux prochaines élections. Les communes fondatrices deviennent automatiquement des communes déléguées, cela implique qu'elles conservent leur nom ainsi que leurs limites territoriales, mais elles perdent le statut de collectivités territoriales de plein exercice. Les communes doivent alors harmoniser leur fiscalité. Pour bénéficier des aides financières du gouvernement, les mairies intéressées par les communes nouvelles doivent avoir délibéré avant le 30 juin prochain. En Essonne par exemple, une dizaine de projets sont en gestation. Fontenay-les-Briis et Courson-Monteloup, respectivement 1900 et 600 habitants, envisagent ainsi de fusionner à moyen terme.

NOUVEAU
Version III de l'Appli des Maires
L'INTRANET DES ÉLUS

Les élus qui utilisent depuis deux ans l'Appli des Maires ont un avantage certain sur les autres. La mine d'informations et d'actualités, l'agenda des collectivités ou les alertes en temps réel son autant d'atouts qui apportent une aide réelle dans l'exercice des mandats.

Avec cette version III, l'Appli des Maires se dote de la fonctionnalité indispensable pour le travail d'équipe : l'espace intranet. Désormais, les élus vont pouvoir, en toute confidentialité, partager de nombreuses informations avec les collègues de leur Conseil Municipal :
- Partage de fichiers (PV de réunions, rapports ...) ;
- Formulaires d'actions en direction des services municipaux ;
- Partage d'agenda ;
- Messagerie ;
- Consultation de l'équipe majoritaire en préalable aux prises de décisions ;
- **ESPACE INTRANET**

Vous aurez, au creux de la main, tout le nécessaire pour gérer vos responsabilités municipales de façon efficace et interactive.
Abonnement gratuit pour les communes adhérentes à l'Association des Maires Franciliens.

www.applidesmaires.fr / Renseignements au 01 69 80 14 35

LES MAIRES FRANCILIENS

VISITENT la Canopée des Halles

Ce 23 février, une délégation de l'Association des Maires Franciliens a été reçue par la société Fayat sur le site de la Canopée des Halles afin de prendre connaissance de ce chantier pharaonique du « ventre de Paris ». Cette expérience au cœur de l'immense feuille translucide en verre de 23.000 m² ondoyant à la hauteur de la cime des arbres du jardin de l'ancien Forum des Halles restera un moment fort de ce début d'année pour l'association des Maires Franciliens qui, régulièrement, est invitée à venir se rendre compte de l'avancée des grands travaux d'aménagement de l'Ile-de -France.

Le réaménagement du site des anciennes Halles de Paris connaît actuellement son apogée avec la réalisation de la Canopée des Halles, structure de verre et d'acier.

La Canopée couvre, ce qu'il est courant d'appeler le « Trou des Halles » qui va être réaménagé afin d'accueillir le public dans un espace bucolique.

La Canopée est constituée de milliers d'écailles de verre posées sur des structures métalliques qui protègent de la pluie, tout en donnant la visibilité sur le ciel et permettant la circulation de l'air.

LA CANOPÉE DES HALLES

De part et d'autre du « Trou des Halles », deux gigantesques passerelles en structure métallique, ont été réalisées afin de permettre la circulation et la traversée des piétons.

L'espace met en valeur les monuments historiques du cœur de Paris, notamment l'église St Eustache, la Bourse du Commerce et le centre Georges Pompidou.

L'arrête située dessous la Canopée au point le plus bas, permet de collecter les eaux de pluie afin d'alimenter une fontaine.

Œuvre véritablement artistique réalisée en métal, l'escalier en colimaçon sera un élément emblématique du nouveau site des Halles.

C'est le groupe FAYAT qui a été chargé de la réalisation de l'ensemble de la structure métallique et des écailles de verre en partenariat avec le groupe VINCI, qui a réalisé tous les supports et fondations en béton.

LA CANOPÉE DES HALLES

Au-dessus de la Canopée, la vue est splendide sur Paris, on découvre l'agencement des écailles de verre.

Les rails en acier galvanisé, ont été mis en place au-dessus de la Canopée afin de permettre la circulation d'un chariot, destiné à nettoyer les écailles une à une.

La conception de l'ensemble de la structure métallique a nécessité près de 100 000 heures de travail aidée par une puissance informatique colossale.

Une écaille de verre pèse environ 90 à 100 kilos, elle est constituée de 2 plaques de verre sur le principe du verre feuilleté, afin de prévenir tout accident ou chute en cas de bris.

Les Maires ont pu circuler à pied au-dessus de la Canopée, espace inaccessible et interdit au public. Dans le fond on distingue le Centre Pompidou.

A l'Est, une griffe d'acier retombe sur l'ouverture de la Porte Lescaut, elle permet l'équilibre de l'ensemble de la structure. Au loin, on distingue la Tour St Jacques

LA CANOPÉE DES HALLES

Les écailles fonctionnent comme des tuiles, et évacuent l'eau jusqu'aux dalles exutoires.

Une des plus agréables salles de cette construction accueillera une ludothèque.

A l'extrémité Ouest, on distingue le parc de verdure qui prend forme, et qui sera un lieu de promenade particulièrement apprécié par les visiteurs.

Les ouvriers s'affairent. De nombreux soudeurs venus des chantiers navals, ou de l'industrie nucléaire, ont participé à la réalisation de cette œuvre, comme ici sur la gauche.

L'entrée du Forum des Halles par la Porte Lescaut est protégée par une griffe de métal. L'inauguration est prévue en avril et la réception au mois de mai/juin.

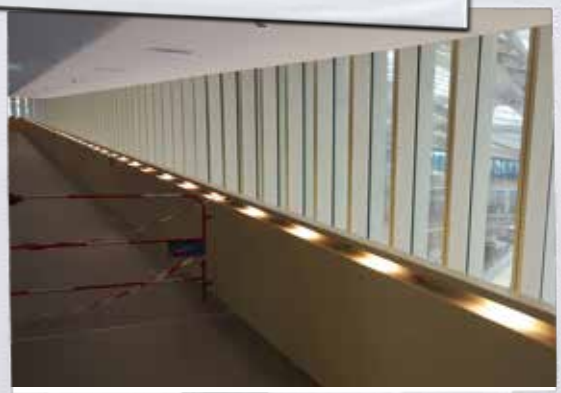

De chaque côté, les ailes accueilleront de nombreuses salles destinées à des activités associatives (conservatoire de musique, salle de concert, médiathèque, ludothèque et autres activités de loisirs).

Le « Trou des Halles » va devenir un nouveau lieu de promenade, protégé de la pluie et du vent, qui sera à n'en point douter, un des lieux des plus fréquentés de Paris.

COMBATTRE LE TERRORISME en ÎLE-DE-FRANCE

Le Président de la République et son gouvernement qui siphonnent les caisses des communes sont venus le 18 novembre 2015 à ce qu'il restait du congrès des Maires faire ami-ami avec les Maires de France, prônant l'union sacrée afin de légitimer une guerre en Syrie dont beaucoup ne saisissent pas le but désintéressé.

La guerre, certains Maires la voient venir depuis des années... et elle ne vient pas de là-bas. Le lendemain des attentats du 13 novembre, le 14 novembre au soir, un incendie criminel s'est déclaré dans la mairie de Villejuif, commune de la banlieue sud, déjà connue pour ses cités, son insécurité, ses forces de l'ordre débordées et surtout déjà marquée en 2015 par le terrorisme.

Bien sûr, moins on eut parlé de cette affaire dans les jours qui ont suivi, mieux ce fut pour éviter tout mimétisme ; mais à présent, nous sommes en droit de réfléchir à la destruction par les flammes d'une des mairies de France, notamment située en région parisienne.

La rigueur intellectuelle ordonne de ne pas faire d'amalgame entre les meurtriers du Bataclan et les incendiaires de Villejuif, comme l'ont claironné, dans les jours qui ont suivi, les services de l'Etat de ce département du Val-de-Marne. Mais quand même !! La coïncidence s'impose à nous.

Faut-il continuer d'ignorer la gravité dans laquelle se trouvent certaines zones de non-droit en banlieue parisienne, alors que l'on appelle tout ce que la France compte de "bleu marine" à se mobiliser pour traquer et démanteler les nids du terrorisme.

Paris brûle intra-muros mais les allumettes sont extra-muros,

COMBATTRE LE TERRORISME EN IDF

comme l'ont montré les perquisitions post-13 novembre et l'assaut de l'appartement de Saint-Denis.
Villejuif au sud, Saint-Denis au nord, et d'autres, sont les vrais berceaux du terrorisme. Aussi, avant d'aller jouer les apprentis guerriers en Syrie "pour défendre les valeurs de la France", nos dirigeants seraient plus avisés de regarder comment ces valeurs sont défendues dans ces parties de notre territoire national par nos pouvoirs publics.

> *Ici, quand on veut faire le bien, c'est mal, ou au mieux anormal. Bien se conduire c'est douteux, le dévouement, le philanthropisme c'est louche, le bénévolat c'est soupçonnable, l'activité associative forcement intéressée et frauduleuse.*

Ici, on est de l'autre côté du miroir de la France normale, le noir est blanc et le blanc est noir. Un peu comme pour les négatifs des photographies d'avant le numérique, les valeurs sont inversées. Ici on ne sait plus où est le bien et où est le mal
Nos institutions sont entraînées dans ce délire. Ce qui serait louable partout ailleurs en France, ici est suspecté, investigué, sanctionné. Ici on s'attaque aux cibles faciles et on coexiste avec les pires. On se désengage. La drogue est en vente quasi-libre, la fraude aux allocations est considérée comme un mal nécessaire, le paiement des factures et des loyers est une option facultative. De ce fait, les lascars sont chez eux et les futurs terroristes aussi.

Ici, les bons citoyens ne portent plus plainte, "ça ne sert à rien". Nous avons l'exemple d'une plainte déposée début 2014 pour violence contre des élus qui, depuis, s'est perdue dans les oubliettes judiciaires. Idem pour la fusillade d'Orly au cours de laquelle des innocents ont perdu la vie et qui depuis 2012 n'est toujours pas élucidée. Pendant ce temps des affaires plus faciles aux enjeux plus légers accaparent les services d'enquêtes, peut-être pour faire du chiffre ou autres considérations inavouables.

Quelles priorités? Quelle logique? Ici les honnêtes gens sont considérés comme les méchants, alors que partout en France on a compris qui était notre véritable ennemi. Ici, on consacre des mois d'enquêtes à traquer des "mamies loto" ou des "Monsieur Tout le Monde", lorsque le reste du pays veut se mobiliser contre le terrorisme.

Il y a quelques semaines, des policiers qualifiés de "ripoux" ont été arrêtés à Stains (93). En fait, ils avaient juste "bidouillé" leurs enquêtes en supprimant des preuves ou en avaient même créé de toutes pièces. Ce qui était le plus stupéfiant c'est qu'ils avaient perdu totalement la notion de la ligne jaune entre le bien et le mal. Ils étaient persuadés qu'ils étaient dans le vrai, même après leur incarcération.

Bien sur, ces cas extrêmes finissent tôt ou tard par être stoppés. Mais l'ambiance générale reste la même. C'est précisément ce qu'il faut combattre pour étouffer ces incubateurs à terroristes que sont nos banlieues sensibles.

La réussite des forces de police et de leurs centaines de perquisitions administratives en 4 jours, montrent que l'on savait où il fallait chercher pour désarmer les fanatiques. Alors à quoi se sont consacrées nos forces de l'ordre, entre le 11 janvier et le 13 novembre 2015, à Saint-Denis, à Villejuif et partout où Daech devance la République ?

Il faut que nos policiers, héros du moment le restent. Il faut changer définitivement les pratiques judiciaires dans les zones de non-droit, remettre en place une police concentrée sur sa mission qui s'attaque aux vrais problèmes sur la base d'une échelle de valeurs conformes au reste de la société.

Le Président Hollande promet des effectifs supplémentaires dans la police, la gendarmerie et la justice, mais "où ?" et "pour faire quoi" ? Il veut renforcer l'espionnage d'Etat, dans quel but ? S'il s'agit de trouver plus de cibles faciles, comme de traquer le Maire de Tours et ses mariages chinois, interpeller des syndicalistes au petit matin ou géolocaliser les anciens Présidents de la République suspectés de trafic de drogue, nous risquons de voir, dans quelques mois, un rétropédalage qui nous rappellera l'avant "Bataclan". Souhaitons que cela ne se produise pas, dans l'intérêt de la France de son image et de ses valeurs justement.

Val d'Oise / Saint-Leu-la-Forêt

Le nouvel éclairage, unique en Ile-de-France, de la ville de Saint-Leu-la-Forêt (15 000 habitants) va permettre des économies d'énergie de plus de 50% ! Ce sont ainsi quelque 350 ampoules E40 Led liquid LLL® qui ont été posées sur 2 000 points lumineux types candélabres dans toute la ville. Conçue par la société Ledex basée à Chambly (Oise), cette ampoule a une durée de vie beaucoup plus importante : 60 000 heures, contre 12000 pour une ampoule Led classique. Et surtout, elle consomme beaucoup moins. La Ville, qui a passé une première commande voit aussi d'autres avantages. Dotée d'un GPS et d'une adresse IP, l'ampoule se pilote à distance, ce qui permet de détecter une défaillance. Enfin, l'ampoule peut se voir intégrer une minicaméra. On peut aussi contrôler à distance sa luminosité en fonction des moments de la soirée, de la nuit ou des événements.

Seine-et-Marne / Avon

La ville d'Avon (13 800 habitants) vient de se doter d'un nouveau minibus d'une valeur de 30 000 euros dont la carrosserie et les vitres latérales sont entièrement recouvertes d'une vingtaine de publicités colorées pour des entreprises et magasins locaux. L'acquisition du véhicule de neuf places a été entièrement financée par ces « annonceurs » ou « sponsors » qui se sont engagés pour une durée de 4 ans. Cela représente une économie substantielle pour la ville qui n'a plus qu'à payer l'essence et l'assurance. En semaine, ce véhicule est confié à la Maison des Jeunes de la ville ou au CCAS pour transporter les personnes âgées, puis réservé aux associations sportives les week-ends.

Essonne / Gif-sur-Yvette

Pour aider les propriétaires à retrouver leurs vélos, la ville de Gif-sur-Yvette (20 000 habitants) proposait à ses habitants le 6 avril dernier de graver gratuitement un code sur leur deux-roues. Cette opération baptisée « Bicycode » est une technique simple et efficace pour référencer tout vélo et faciliter sa recherche en cas de vol. Le marquage est un numéro unique gravé sur le cadre des vélos. Un passeport est offert à l'usager qui doit le conserver et le donner avec le deux-roues en cas de revente. Chaque vélo est ainsi référencé dans un fichier national consultable en ligne et sur un site internet dédié. Depuis que le système a été mis en place en 2004, la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB) a recensé plus de 150 000 vélos marqués.

Essonne / Morangis

La ville de Morangis (12 500 habitants) vient d'inventer le budget participatif. Le principe est qu'une partie du budget municipal, de l'ordre d'au moins 10€ par habitant, soit quelque 150 000 euros, soit proposée et votée directement par les habitants de la commune. Ainsi, chacun peut imaginer un projet d'investissement pour améliorer le cadre de vie et contribuer à l'intérêt collectif qui sera soumis à l'approbation des habitants en juin prochain lors d'un vote de toute la population morangissoise. Le ou les projets ayant reçu le plus de voix seront réalisés dès le début de l'été en relation avec le porteur de projet. Seule condition pour être retenu : que le projet n'engendre pas de dépenses trop importantes en fonctionnement…

Essonne / Guillerval

Des distributeurs de baguettes de pain, disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans le sud de l'Ile-de-France ? C'est désormais une réalité, notamment à Guillerval (800 habitants) ou encore Monnerville (400 habitants) et Boissy-la-Rivière (600 habitants), en attendant Etampes et Ormoy-la-Rivière. Pour le créateur du concept baptisé France Pain, « beaucoup d'habitants sont de plus en plus privés de services publics, avec notamment la fermeture des bureaux de poste. Ramener du pain dans ces endroits isolés est important ». Vendues 1,10 euro pièce, chaque distributeur écoule en moyenne 2 000 baguettes mensuellement qui sont loin d'être industrielles puisque confectionnées par un artisan boulanger local. Un gage de succès.

Seine-et-Marne / Esbly

Une drôle de petite maison de bois attire l'œil en bordure du parvis de la mairie d'Esbly (6 000 habitants), avec sa porte vitrée qui laisse entrevoir des livres... Lorsqu'on s'approche, on découvre une «boîte à lire», ou petite bibliothèque, installée par la mairie. Inspirée du concept du Bookcrossing, né il y a bientôt 15 ans aux États-Unis, la boîte à lire est un point de rencontre entre lecteurs, ceux qui déposent un livre qu'ils ont apprécié, et ceux qui en choisissent un dans la boîte pour le lire. Un échange gratuit se crée, ouvert à tous et totalement libre. Les livres circulent, sans savoir quels ont été les lecteurs précédents ni qui seront les suivants. Les livres coûtent cher, tout le monde n'a pas les moyens de s'en acheter, alors prolonger leur vie en les faisant tourner est une excellente initiative.

Une école de paille à Epinay-sur-Seine

Oubliez la maison en paille de Nouf Nouf le petit cochon, l'école maternelle Victor Schoelcher d'Epinay-sur-Seine en Seine-Saint-Denis n'a rien à voir avec le conte adapté par Walt Disney il y a près de 100 ans.

Entièrement écologique, la nouvelle infrastructure scolaire qui va ouvrir ses portes à la rentrée de septembre prochain présente une ossature en bois qui accueille quelque 5 000 ballots de paille rectangulaires.
Ce n'est pas une première en Ile-de-France, Issy-les-Moulineaux ou bien encore Montreuil, ont été les pionniers dans la réalisation de ce type d'équipement. Mais il n'empêche, l'initiative de la mairie d'Epinay se doit d'être saluée à plus d'un titre.
Imaginée sur un mode futuriste, l'édifice composé de cinq classes ne consommera quasiment pas d'énergie. Composés de ballots de paille et protégés par une fibre de bois, les murs délimitant les pièces et l'extérieur de l'école sont relativement épais. Ces parois ont l'avantage d'être assez denses pour permettre une isolation thermique très performante l'hiver et apporter un bon confort d'été car la paille stocke la fraicheur la nuit pour la restituer en journée. Cette densité permet aussi d'éviter mieux que d'autres matériaux d'isolation, la propagation du feu.
Une isolation renforcée par des fenêtres à triple vitrage. L'objectif est de garder les calories produites à l'intérieur par la chaleur humaine car elles seront, avec les rayons du soleil, les sources principales de chauffage, avec un objectif ambitieux de réduire par 9 la facture de chauffage ! La chaudière ne devant servir qu'une dizaine de jours dans l'année. Et cela, grâce aussi à une exposition du bâtiment vers le sud et à un système de renouvellement d'air à double flux. En moyenne, 3 000 m3 d'air neuf seront régénérés chaque heure.
La toiture est recouverte de plantes grasses, de lichens et de prairie fleurie, des végétaux qui absorbent de grandes quantités d'eau dans leurs tiges et leurs racines. Cela multiplie par deux l'étanchéité de la toiture et contribue à mieux isoler le bâtiment.
Le projet coûte 4 M€, soit autant qu'une école classique.
Si ce type de bâtiment est innovant pour une structure accueillant du public, ce n'est pas une nouveauté pour autant, les maisons individuelles en paille ou les projets collectifs de plus petite envergure voient le jour un peu partout en France depuis une dizaine d'années. Et la plus vieille maison en paille de France, la maison Feuillette à Montargis dans le Loiret, date de 1921 et se porte comme un charme.

Un filière paille s'est structurée depuis quelques années autour de particuliers souvent auto-constructeurs, d'artisans, d'architectes avant-gardistes, de cabinets d'études, d'assureurs afin d'assurer le développement de ce mode de construction/isolation qui présente de nombreux avantages : la construction en ossature bois avec isolation en paille est solide, à l'épreuve du feu, particulièrement bien isolée - c'est son grand atout - et a l'avantage d'utiliser un déchet agricole local mal valorisé aujourd'hui... Ces déchets paille pourraient actuellement permettre d'isoler tous les logements en construction en France, sans pour autant en épuiser la ressource.

Une AMAP à Coutevroult

C'est parce que ça permet de consommer différemment, de soutenir l'agriculture locale et de retrouver un lien social entre habitants du même secteur que la commune de Coutevroult (1 000 habitants) en Seine-et-Marne a décidé de mettre en place une AMAP, comprenez Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne.

Désormais, les adhérents à cette structure seront livrés en légumes frais et bio, un panier composé par une agricultrice du nord Seine-et-Marne, en fonction des saisons et des aléas de sa production.

Une AMAP naît de la rencontre d'un groupe de consommateurs et d'un producteur. Ils établissent alors un contrat sur la base d'un engagement réciproque. Le consommateur s'engage en payant sa part de la récolte à l'avance et en retirant son « panier » au jour et horaires fixés. Le producteur, quant à lui, s'engage à produire une diversité de produits pour composer des paniers variés et de saison.

Depuis la création des premières AMAP en Ile-de-France en 2003, elles se sont multipliées à un rythme exponentiel atteignant le nombre de près de 300 groupes l'an dernier, soit environ 20 000 familles d'amapiens travaillant avec quelque 200 producteurs. Basé sur des partenariats innovants et responsables entre paysans et consommateurs, le contrat AMAP est devenu un levier politique et citoyen pour qu'une autre dynamique agricole puisse exister à travers des circuits courts et des engagements environnementaux.

Mais si l'offre de « circuits courts » a littéralement explosé (un agriculteur sur cinq vend aujourd'hui en circuit court), le mouvement des AMAP représente une véritable opportunité pour l'agriculture régionale : loin de s'en tenir à l'ouverture de nouveaux débouchés commerciaux, le principe du contrat AMAP repose sur des principes de solidarité, de salaire décent pour les producteurs, de transparence, de respect de l'environnement et de proximité.

Le réseau des AMAP Ile-de-France est la structure régionale de ce mouvement. Si sa mission principale demeure la promotion et l'aide à la création d'AMAP, il mobilise aujourd'hui une bonne partie de son énergie à multiplier des actions visant à favoriser l'installation de jeunes producteurs en impliquant également les groupes de citoyens et les collectivités locales. Par ailleurs, il assure l'animation et la structuration de son réseau en tant que lieu d'échanges, d'accompagnement et de mutualisation des pratiques amapiennes.

Le développement de l'agriculture paysanne passe en premier lieu par les producteurs eux-mêmes. Tant dans leur pratique que dans leur relation avec les groupes, ils favorisent et concrétisent sa mise en œuvre et sa construction progressive. Mais cette action ne peut être le fait des agriculteurs seuls, elle doit être soutenue collectivement, en particulier sur le territoire francilien où la pression foncière est renforcée par l'extension urbaine.

l'appli des Maires

LES MAIRES ONT ENFIN LEUR APPLI

NOUVEL INTRANET PRIVATIF POUR VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE

NOUVELLE VERSION PRÉSENTÉE AU SALON DES MAIRES

PRATIQUE

DES FICHES AFIN D'AIDER LES ÉLUS DANS LEURS FONCTIONS

BONS PLANS

TOUS LES BONS PLANS DANS LE CREUX DE VOTRE MAIN

PRESSE

DES NEWS ET DE L'HUMOUR SONT AU RENDEZ-VOUS SUR L'APPLI DES MAIRES AFIN DE SE DÉTENDRE ENTRE 2 RÉUNIONS

MANIFESTATIONS

TENEZ-VOUS INFORMÉ DES MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES DANS VOTRE DEPARTEMENT

NOUVEAU

INTRANET PRIVATIF

NOUVEAU SUR "APPLI DES MAIRES" VIA L'APPLICATION, RESTEZ CONNECTÉ AVEC VOS ÉLUS ET CONTINUEZ À TRAVAILLER MÊME SI VOUS ÊTES COINCÉ DANS UN ASCENSEUR.

DISPONIBLE SUR :

Available on the App Store

ANDROID APP ON Google play

Windows Phone

CONTACT : 01.60.80.14.35 / CONTACT@MAIRESFRANCILIENS.FR